

Aurillac, le 24 août 2022

**Service de l'Economie Agricole**

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.2766.00**

**Dossier n° : AE 22.0293**

**Demandeur : GAEC SEROUDE**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/08/2022**

**Date limite de candidature : 08/11/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/12/2022.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
LA MONSELIE	0,31	ROUCARIE J-Louis	Section D 246
SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL	1,92	ROUCARIE J-Louis	Section D 1276,1299,1301,
MENET	14,43	ROUCARIE J-Louis	Section G 27,28,34, Section H 488,489,490,492,493,542, 562,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière